

**Formation à la Conduite en sécurité de chariot
élévateur avec CACES® R489**

catégorie(s): 1A 1B 2B 3 5 6 7

Durée en heure(s) : A définir

Durée en jour(s) : A définir

PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Toute personne débutante ou expérimentée.
Conducteur permanent ou occasionnel.
Conducteur sans activité de production (location, maintenance, démonstration...)
L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

- **Avoir connaissance de la langue française pour la compréhension des consignes ou autres.**
- **Bénéficiaire d'une aptitude médicale**

PREREQUIS :

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur et posséder les capacités physiques

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

Horaires : 8h30 – 12h30 / 13h30 -16h30 ou adaptée à la demande
De 6 à 12 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur interne ou indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Chariots à conducteur portés, palettier, camion, remorque, rampe de chargement, charges diverses,
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

LIEU DE STAGE – DELAI D'ACCES :

Lieu : 24 rue des Carriers Italiens 91350 GRIGNY ou site client
Délai d'accès 11 jours
Demande urgente nous contacter

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle

- Chaussure de sécurité
- Gilet haute visibilité de classe 2

CONDITIONS DE REUSSITE :

Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :
connaître la réglementation relative à l'utilisation de chariot automoteur à conducteur porté
Maîtriser la conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations., démarrage de la formation, bilan fin de journée.

Théorique :

La réglementation en vigueur, la responsabilité pénale des opérateurs, Les responsabilités et qualités du conducteur de chariot.
Technologie des chariots automoteurs de manutention
Classification des chariots,
Présentation des différents types des chariots et accessoires,
Description du chariot automoteur de manutention,
Identification et rôle de chaque organe, dispositifs de sécurité,
Le centre de gravité - Notions d'équilibre,
Les types de palettes,
La maintenance - Consignes d'entretien.

Sécurité
La sécurité dans l'entreprise,
Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie,
Manutention et stockage des produits dangereux,
Identification des pictogrammes,
Règles particulières applicables à la conduite des chariots.

Pratique :

Prise de poste et vérifications journalières,
Conduite et manœuvres,
Fin de poste – Opération d'entretien quotidien - Maintenances

Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

Evaluation comprenant un examen théorique et un examen pratique Contrôle continu pour la partie pratique
Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
Une attestation de fin de formation sera remise au participant précisant s'il a acquis ou non les compétences visées.
Une feuille d'émargement attestant de la réalisation sera délivrée à l'employeur.
Un **CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)** sera délivré par l'organisme testeur au stagiaire qui aura participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux tests théoriques et pratiques.

Code RS catégorie 1A : RS6866
Code RS catégorie 1b : RS6867
Code RS catégorie 2b : RS6868
Code RS catégorie 3 : RS6869
Code RS catégorie 5 : RS6870
Code RS catégorie 6 : RS6872
Code RS catégorie 7 : RS6873

Échéance de l'enregistrement : 01/10/2029

